

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 27 Pluviôse, an V.

(Mercredi 15 Février 1797.)

Rappel de l'ambassadeur de Russie près la cour de Vienne. — Réception faite au ministre de l'intérieur à Anvers. — Déclamations des terroristes de Bruxelles contre ce ministre. — Extrait d'un bulletin de l'armée d'Italie. — Reflexions sur le divorce. — Nouvelles pieces relatives à la conspiration. — Discussion sur les délits de la presse.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 22 janvier.

L'impératrice est heureusement accouchée, ce matin, d'une archiduchesse.

Le comte de Razumowsky, ambassadeur de Russie, a été rappelé; nous ignorons encore par qui il sera remplacé.

Les quatre mille hommes de troupes de Darmstadt que la Grande-Bretagne a pris à sa solde, & qui se trouvent actuellement à Trieste & dans ses environs, se réuniront à l'armée autrichienne en Italie, puisqu'elles ne peuvent point passer la Méditerranée avec sûreté dans les circonstances actuelles. La garnison de Gibraltar sera renforcée par des troupes anglaises qui arriveront par la mer Atlantique.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 22 pluviôse.

Nos jacobins furieux de la conduite juste de Bénézeeli dans la Belgique & de la haine bien prononcée contre eux, se déclament en calomnies & en injures atroces contre ce ministre. Les uns publient que c'est un royaliste qui veut opérer la contre-révolution; les autres, qu'il est un des chefs de la conspiration qui a éclaté il y a quelques jours à Paris, & qu'il est rappelé par le directoire exécutif pour rendre compte de sa conduite.

On manda d'Anvers que lorsque ce ministre y arriva, il y fut reçu avec les mêmes démonstrations de joie & d'estime que dans toute la Belgique. Les vaisseaux du port & la citadelle tirèrent le canon à son passage de l'Escaut. Le soir, il y a eu illumination & un feu d'artifice, du milieu duquel s'élevait un transparent avec cette inscription: *Au gouvernement français, restaurateur de la liberté de l'Escaut, la commune d'Anvers reconnoissante.* Le ministre avoit été précédé dans cette ville par un commissaire de la marine & du génie, dont l'objet est d'assurer les moyens de rendre Anvers un des ports

de l'Océan aussi favorable à la marine nationale, qu'il l'est déjà au commerce maritime. Dans les momens de liberté dont a joui la navigation de l'Escaut, les villes de Louvain; de Gand, de Malines & d'Anvers ont étendu dans les deux mondes leurs relations commerciales, & elles n'attendent que la paix pour les rétablir & donner une vie nouvelle à leurs arts & à leur industrie: car la Belgique a peu de vœux à former quant à l'agriculture. La campagne, les forêts, les habitations rurales, des villages de quinze mille habitans, tout annonce l'abondance & la prospérité. Les plaines de la Beauce, la Touraine, le midi de la France n'approchent pas de cette fertilité: on n'y connoît pas les jachères, & l'hiver offre le coup-d'œil de champs emblavés en grains ou couverts de choux, de navets, de jeunes plants de colza. Ce sont ces riches provinces qui maintenant sont réunies à la France: mais pour cimenter cette réunion, il faut, ne nous le dissimulons pas, que le gouvernement se hâte de réparer & de faire oublier les torts qu'il a avec la Belgique; il faut lui conserver d'heureuses institutions qu'on ne trouve que chez ce peuple; ses hôpitaux sur-tout, qui sont autant de temples que la religion & la richesse ont élevés à l'humanité: il faut lui restituer ses barrières; car bientôt ses superbes chemins, qui faisoient de la Belgique un jardin coupé par de grandes & heiles allées, vont se dégrader comme ceux de la France; on en arrache les arbres qui les bordent, & on ne les replante pas; ce qui est un attentat dans la Belgique, où le ménageement des bois est la perfection des loix forestières. Le Belge est un peuple naturellement bon; soyons au moins justes à son égard.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Vérone, le 12 pluviôse, an 5.

Extrait du bulletin de l'armée.

Des renseignements plus précis sur le combat de Carpenetto, méritent d'être connus de l'armée, pour que les braves qui s'y sont distingués reçoivent le tribut d'estime qui leur est dû.

Les grenadiers & éclaireurs de la 25^e demi-brigade de bataille, ayant à leur tête le chef de bataillon Morangier,

& le citoyen Autié, aide-de-camp du général Menard, y ont déployé la plus grande valeur ; c'est ceux qui ont franchi les premiers le pont de Carpenetto, défendu par deux pièces de canon & 500 hommes. C'est encore eux qui, après le passage du pont, ont terrassé l'ennemi, qui se défendoit pas à pas avec la plus grande opiniâtreté.

L'adjudant-général Lorcet, à la tête du 9^e. régiment de dragons, s'y est rendu ; un corps ennemi à cheval a été chargé, en arrivant, par son avant-garde, & il s'est replié sur un plus fort. Aussi-tôt l'adjudant-général Lorcet a, de nouveau, commandé la charge, mais les Autrichiens n'ont pas pu résister long-tems à l'impétuosité des dragons du 9^e. régiment, dirigé par l'intelligence & le sang-froid de leur intrépide chef, le citoyen Davivier ; l'ennemi a été culbuté & mis en fuite ; il a eu quelques hommes de tués & un très-grand nombre de blessés ; nous avons fait en outre dix prisonniers de guerre & pris douze chevaux. Nous n'avons eu, de notre part, que trois blessés.

Signé, ALEX. BERTHIER.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 21 pluviôse.

La séance qui devoit avoir lieu hier ne se tiendra que le 25, & il est à présumer que les débats ne pourront commencer que le 1^{er}. ventôse.

Il paroît que les accusés ont perdu leur première confiance ; ils ne montrent plus la même arrogance qu'auparavant, & laissent voir leurs inquiétudes sur l'issue du procès. Babeuf a eu ou a feint une maladie, dans laquelle il a refusé de prendre toute espèce de médicamens.

De Paris, le 26 pluviôse.

Le 23, à six heures du soir, la proclamation de la prise de Mantoue & de la dernière victoire de l'armée d'Italie, a été faite avec pompe & solennité dans toutes nos places publiques & à tous nos carrefours.

Le cortège arrivé à la place des Victoires, pendant la lecture de la proclamation, la multitude des spectateurs paroît plus animée de curiosité que de joie d'entendre le récit des exploits de la brave armée d'Italie ; le silence avoit succédé à cette lecture, & déjà les spectateurs se retiroient avec cette déplorable indifférence pour la chose publique, fatal avant-courreur de la ruine des états, lorsqu'un vieillard d'une voix défaillante fait entendre le cri de *Vive la république !* L'officier qui commandoit le détachement, le voit, descend de cheval, court à lui, se précipite dans ses bras, & l'embrasse en lui disant : « Bon vieillard, que je te remercie ; toi seul, ici, m'as pris qu'il existe encore des français ».

Il y a eu ces jours derniers plusieurs personnes arrêtées comme prévenues de la dernière conspiration. Le rapporteur du conseil de guerre s'est transporté plusieurs fois au Temple pour interroger tous les prévenus. Il paroît constant que c'est demain 27 que le tribunal tiendra sa première séance publique & que les débats s'ouvriront.

Le directoire exécutif a adressé aux généraux Victor, Joubert & Serrurier, des lettres où il leur témoigne sa satisfaction des services signalés qu'ils ont rendus dans les dernières victoires remportées par la brave armée d'Italie.

Un ardent défenseur du jour : *tachygraphique*, apprendant qu'il venoit d'être rejeté par les anciens, dans la séance où l'on apprenoit la prise de Mantoue, discourt avec un sentiment profond de douleur : *Il vaudroit bien mieux, pour le salut de la république, que le Tachygraphe eût été adopté et que Mantoue ne fût pas à nous*.

D U D I V O R C E.

Quelqu'un disoit dernièrement au sénat, en discourant sur le divorce : « Les passions ne sont point enchaînées par la vanité d'un serment. Le serment de s'aimer toute sa vie, que prononcent les époux, est absurde, & n'est qu'une illusion. Le leur dicte, la nature ne tarde pas à le leur faire oublier ».

C'est à-peu-près en d'autres termes le mot de Diderot : *les passions voient tout éternel, mais la nature humaine veut que tout finisse*. Les axiomes plaisoient à Diderot & lui se voient à trancher les questions. Bacon ne les aime pas, & prétendoit qu'on pouvoit presque toujours leur opposer des maximes tout aussi apparentes, & d'une vérité plus réelle. C'est ici le cas, & j'oppose à Diderot cette maxime plus vraie : *les passions ne considèrent jamais que le moment actuel, et la nature humaine tend à rendre toutes les institutions stables, et en particulier l'union légale des époux*. Oui, la stabilité est le vœu continu de l'être que la nature a distingué par la raison ; les passions lui procurent des jouissances momentanées, & la raison l'établit dans un ordre de choses durable. La raison (je suis fier de le penser ainsi) est le principe constitutif de notre nature ; les passions en sont l'accident & le désordre. Il ne faut point confondre le désordre avec le principe, si on ne veut être un fort mauvais logicien.

Les passions ont eu beaucoup d'avocats chez les philosophes : *C'est, disent-ils, le vent qui enfile les voiles et fait marcher le vaisseau*. Toujours des comparaisons ! C'est le moyen assuré de se séduire soi-même & de ne pas raisonner. Mais en admettant celle-là, il ne suffit pas que le vaisseau soit poussé ; il faut qu'il soit dirigé, sans quoi il court à pleines voiles vers les écueils.

Je laisse Diderot & reviens à l'orateur du conseil de cinq cents. Il venoit de prononcer le serment de haïr le roi, & il ne veut pas que je fasse celui d'aimer l'épouse qui m'aimera, que je rendrai mère, qui donnera son lait à nos enfans, qui me continuera son affection lorsque l'âge des amours sera envolé, &c. &c. O législateur ! que tu étonnes ceux que tu prétends représenter si tu juges si fort un serment de haïr, & si vain celui d'aimer une épouse.

Darrae, que je ne prétends pas offenser, me permettrait-il une fiction ? Si le bonhomme Lafontaine nous représentoit un conseil de cinq cents députés animaux, débattant sur la question de la société du mâle avec la femelle, il les feroit raisonner diversement. Car chez plusieurs espèces, tant de quadrupèdes que de volatiles, cette société est permanente ; chez d'autres elle ne dure pas au-delà du terme d'une fantaisie brutale. Ce n'est qu'une succession de divorces comme chez quelques-uns de nos modernes époux. A qui Lafontaine confieroit-il le plaidoyer pour le divorce ? Au chien toujours effronté, tou-

jours changeant ; à la louve abandonnée en ses desirs ; au cerf furieux dans son rut , &c. & quel discours leur feroit-il prononcer ? le même. *La nature les absout de changer , et ne leur inspire pas d'aimer toujours.* Tel est votre discours, Darrac ; la liberté que vous nous donnez est celle des chiens & des louves. La nature nous a donné même parmi les autres animaux l'exemple d'une société plus conjugale , & d'une affection qui s'unit à la passion. Laissez-nous entre ces différens modèles choisir le plus assorti à la dignité humaine.

Je l'ai déjà dit ; les passions ne voient que le moment de se satisfaire ; & il semble naturel qu'avec ce moment tout assujettissement finisse. Mais la raison prévoit l'avenir , & tâche de s'en assurer d'avance ; & la société étant fondée sur la raison , a besoin que chez elle tout tende à la perpétuité , & que ses institutions & ses engagements soient stables. La nature ne donne à l'amour qu'un moment pour s'enflammer ; mais la société demande qu'il survive à sa flamme même , & qu'il se change en un attachement durable. Avec l'amour passionné nous aurions des *petits* comme les animaux ; c'est le sentiment prolongé de l'affection conjugale qui nous donne des *enfants* , & qui nous apprend à en faire des hommes.

J'ai lu à-peu-près tout ce qu'on a écrit sur l'infortune de certaines unions conjugales , & j'avoue que la peinture m'a paru très-ressemblante. Mais j'ai vu aussi (& je vois fréquemment , par liaison de société) de très-heureux ménages , & le sentiment qu'ils m'inspirent est tel , qu'il me semble qu'aucun livre , aucune fiction ne m'a fait une impression dont ma raison soit plus flattée. Il y a quelque chose de vraiment céleste dans cet amour conjugal , qui survit à l'attrait sexuel qui sert la fermentation momentanée nécessaire à la nature : dans cette union légale , animée par le sentiment , entretenue par cent espèces de soins & d'affinités mutuelles , féconde en sages projets , en sacrifices généreux , qui termine par l'unité morale de deux êtres ce qui avoit commencé par leur union physique. En contemplant cette admirable institution , je reconnois avec complaisance que la nature a eu des soins lus nobles sur l'homme que sur les animaux ; que *c'est Dieu qui a joint les époux* ; & je bénis le législateur de l'évangile qui a proféré ce décret : *ce que Dieu a joint , que l'homme ne le sépare pas.*

B. V.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Riou.

Suite de la séance du 25 pluviôse.

Ludot fait un rapport sur la question de savoir si les négocians français , qui , en 1791 & 1793 , furent obligés , pour continuer leur négoce en Espagne , de prêter le serment de fidélité à la religion romaine & à sa majesté catholique , doivent être réputés avoir renoncé aux droits de citoyen français. Le rapporteur affirme la négative.

Le conseil ordonne l'impression.

La discussion s'ouvre sur les domaines congéables.

Le conseil ordonne l'impression d'un discours de Boan sur cette matière.

Le directoire adresse au conseil de nouvelles pièces relatives à la conspiration.

La première est l'interrogatoire de Charles Soudac , qui avoit été chargé par le citoyen Dunan de porter une lettre adressée à un nommé François , à Londres , & qui a été arrêté à Calais. Il s'est déclaré ne s'être chargé de cette lettre que parce qu'il n'avoit rien à faire , & parce que le citoyen Dunan , qu'il ne connoissoit que par un ami , lui avoit donné vingt-cinq louis. Il avoit été adressé à Neveu , président de l'administration municipale de Calais. Il a avoué connoître Villecarroy , Brottier , Labarallière , Bertrand & Lachaussée.

La lettre dont il étoit porteur ,ignée v^o Dejoux , réclamoit très-instamment l'envoi de fons , parce que sans ce puissant mobile , les opérations les mieux combinées ne pourroient pas réussir. Rien , y est-il dit , ne manque dans notre manufacture : tous les fils sont bien tendus ; les ateliers sont bien organisés ; mais il faut de l'argent ; autrement notre entreprise manquera à jamais. Pressez aussi le départ du chef des ateliers , parce sa présence fera notre fortune... En attendant , Thibaut fait très-bien aller la machine.

Dans une autre pièce saisie sur Soudac , il est question de Jardin , rédacteur du *Courier Républicain* , soit pour abonnemens de journaux , soit pour l'acquiescement de lettres-de-change.

Le conseil ordonne l'impression de ces pièces.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LIGERET.

Séance du 25 pluviôse.

Sur le rapport de Perrée , le conseil rejette la résolution concernant les reprises faites sur l'ennemi par les troupes de la république , attendu qu'elle est inconstitutionnelle , en attribuant au directoire l'exercice du pouvoir judiciaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative à l'organisation de la gendarmerie.

Ballard attaque cette résolution , parce qu'elle attribue au directoire la nomination des officiers de la gendarmerie. Si le directoire , circonvenu par l'intrigue , dit-il , a pu destituer le commandant de la gendarmerie , l'homme le plus probe , le plus sincèrement patriote de mon département , & nommer aux fonctions publiques l'ex-conventionnel Bezout , que la voix générale accuse d'avoir fait incarcarer son père & guillotiner son oncle , & toute cette bande de nouveaux Cartouches , dont la loi du 14 frimaire dernier a heureusement débarrassé mon département , qui ne garantira que le directoire encore trompé ne placera pas dans le corps de la gendarmerie des intrigans , des suppôts de l'anarchie ?

Dumas répond que si l'on avoit attribué ce choix aux administrations départementales , on auroit eu à redouter que l'esprit de parti , la méfiance des anciens officiers , la faveur n'excitassent de nombreuses réclamations. Le gouvernement au contraire , obligé de prendre en considération des services de guerre , trouve en cela un frein à la partialité qu'il pourroit faire craindre.

Dumas fait sentir combien il est urgent d'adopter l'organisation nouvelle , qui , tout considéré , présente plus d'avantages que d'inconvéniens.

La résolution est approuvée.

Le directoire a envoyé au conseil , par un message , sept nouvelles pièces de la conspiration.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 26 pluviôse.

Sur la proposition de Danno, le conseil prend une résolution, portant qu'aux prochaines élections on ne regardera pas comme vacantes les places des fonctionnaires publics qui, ayant été suspendus, n'ont pas été définitivement destitués.

Richard fait un rapport sur les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*. Il trace le tableau effrayant des cruautés & des barbaries raffinées dont ces scélérats se rendent coupables, & propose qu'on décrète pour eux la peine de mort.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet de résolution.

La discussion s'engage sur un nouveau projet présenté par Chassey, relativement aux délits de la presse. Voici les principaux articles qui ont été adoptés.

Tout citoyen qui se croit offensé par une assertion imprimée, a le droit de s'en plaindre contre celui qui en est ou qu'il en croit l'auteur. & contre l'imprimeur qui, à faute de le faire connaître, sera responsable comme l'auteur lui-même.

L'action est irrecevable, si l'assertion ou les imputations portent sur des faits pour lesquels le plaignant est en procès avec celui qui les a faites, ou si ces faits, sans être le sujet d'un procès, sont utiles à sa discussion, sans préjudice aux jugemens des tribunaux civils qui pourroient prononcer sur la calomnie comme par le passé.

L'action est pareillement irrecevable, si les assertions ou imputations prétendues offensantes portent sur les opinions politiques ou sur les actes des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions, ou sur ceux des autorités constituées, qu'il est permis à tous les citoyens d'examiner, de juger & de blâmer.

Mais il y a responsabilité, si, à l'occasion de cette censure, on tombe dans des personnalités offensantes & qui y sont étrangères, & si l'on impute à un fonctionnaire public des actes qu'il n'a pas fait.

De même il y a responsabilité, si, en imprimant son opinion sur les loix ou sur les projets de loix, en discutant leur justice, leurs inconvéniens, les moyens d'exécution, on incite à la désobéissance, on déclare qu'on n'y obéira pas, on annonce que les citoyens n'y obéiront point.

Il y a aussi responsabilité & action contre celui qui reproduit dans un écrit imprimé des imputations offensantes, encore qu'il ait cité les écrits dont il les a tirés, & même qu'il y ait ajouté des réflexions atténuantes.

Nous ferons connaître demain la discussion que plusieurs de ces articles ont occasionnée & qui a été interrompue par l'arrivée de nouvelles pièces relatives à la conspiration.

Le directoire annonce au conseil qu'il lui envoie le manuscrit trouvé chez le citoyen Vauvilliers, & deux rapports du jour d'hier, l'un du ministre de la police, l'autre du bureau central.

On lit d'abord ces deux rapports; il en résulte qu'on a trouvé au Temple un faux ordre où l'on avoit imité la

signature du ministre de la police, & qui avoit été fait pour enlever Dunan, Brottier & de la Villeurnoy, de leur prison, sous prétexte de les conduire au palais directorial.

Le ministre dit que sa signature étoit si bien imitée, qu'il eût pu s'y tromper lui-même; peut-être avoit-on abusé d'une pièce véritable, au moyen d'un procédé inventé par les faussaires, & déjà dénoncé par le ministre. Cela prouve au reste que les conspirateurs ont de nombreux partisans, ajoute le ministre, & que ces partisans travaillent toujours.

D'après le rapport du bureau central, ce faux ordre a été trouvé aux pieds d'un factionnaire, qui n'a pu donner aucun renseignement sur le porteur.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux pièces, ainsi que du manuscrit du citoyen Vauvilliers, dont il n'a pas laissé achever la lecture; il nous a paru très-volumineux & ne rien signifier.

Bourse du 26 pluviôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$ $\frac{5}{8}$.	Lausanne... $\frac{3}{4}$ 15 j., 2 $\frac{3}{4}$ $\frac{7}{8}$ 3 m.
Idem courant... 58.	Londres 25 l. 17 s. 6 d., 15 s.
Hambourg... 193, 191.	Inscriptions 9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 8 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid... 11 l. 5 s.	Mandat... 23 s. $\frac{1}{2}$, 24, 25 $\frac{1}{2}$.
Madrid effect. 13 l. 12 s. 6 d.	Or fin... 103 l.
Cadix... 11 l. 2 s. 6 d.	Ling. d'arg... 50 l. 10 s.
Cadix effective... 13 l. 10 s.	Piastre... 5 l. 5 s. 9 d.
Gènes... 92, 91.	Quadruple... 79 l. 10 s.
Livourne... 101 $\frac{1}{2}$, 2 mois.	Ducat d'Hol... 11 l. 10 s.
Bâle... $\frac{3}{4}$ 15 j., 2 $\frac{3}{4}$ 3 mois.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Lyon... au pair.	Guinée... 25 l. 4 s.
Marseille... au pair.	
Bordeaux... 12 jours.	

Esprit $\frac{3}{8}$, 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Idem Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 1 l. 1 s. 3 d. — Chandelle, 12 s. — Poivre, 2 liv. 3 s. — Sel, 6 liv. 10 s. le $\frac{2}{3}$. — Amidon, 8 s.

L'Anti-Novateur, ou les Lectures de St. Jérôme, par le citoyen C. G. A Paris, chez Desenne, imprimeur libraire, palais Egalité, numéros 1 & 2.

Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante, année 1796, ou 15^e année, contenant des mémoires, observations pratiques, les découvertes, la description des nouvelles machines, des recettes de médicamens nouveaux, &c. &c.; par Parmentier & Deyeux; 1 vol. in-12. Prix, 2 liv. 12 s. & 3 liv. 5 sols franc de port par la poste. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n^o. 20.

Cet ouvrage forme actuellement 23 volumes ou quinze années, avec beaucoup de planches gravées en taille douce; ces 23 volumes comprennent les années 1782, un volume; 1783, un volume; 1784, un volume; 1785, un volume; 1786, deux volumes; 1787; deux volumes; 1788, deux volumes; 1789, deux volumes; 1790, deux volumes; 1791, deux volumes; 1792, deux volumes; 1793, un volume; 1794, un volume; 1795, deux volumes; 1796, un volume.

On ne vend point séparément les cinq premières années, dont il ne reste que vingt-cinq exemplaires; on sépare toutes les autres à volonté. Le prix de chaque volume est le même que dessus.